REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité – Justice – Travail

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES MINES

AGENCE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : *Projet de Sécurisation Electrique des Bâtiments Administratifs (PSEBA)*

Objet : Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude diagnostique des installations électriques de 52 bâtiments administratif.

Référence du marché : **PI_C-PSEBA_91200**

AVIS N°012/C-PSEBA_91200-AMI/2024/PI_~~DOP_79035~~/CONTRELEC/PRMP/DNCMP/SP-PRMP du 03/07/2024

INTITULE SOMMAIRE DES PRESTATIONS

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC)_Version 2, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 23 mai 2024.
2. CONTRELEC a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du Budget de l'Etat, afin de financer le Projet de Sécurisation Electrique dans les Bâtiments Administratifs (PSEBA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude diagnostique des installations électriques de 52 bâtiments administratif.**
3. Les prestations, en lot unique, comprennent entre autres: la vérification de l'adaptation des installations et du matériel aux conditions d'influences externes ; la vérification du système d'alimentation électrique ; la vérification de l'existence de plans et schémas unifilaires et leur reconstitution au besoin ; la vérification de la section des conducteurs d'alimentation ; la vérification de la protection contre les contacts directs et indirects ; la vérification de la protection contre les courts-circuits et les surcharges ; la vérification des principes d'identification, de séparation et de répartition des circuits ; la vérification de la protection des équipements contre les surtensions transitaires d'origine atmosphériques ; la vérification de la protection contre les décharges directes et indirectes ; la vérification de l'isolement des installations BT ; etc.
4. Le délai de réalisation de la mission est de **quarante-cinq (45) hommes/jours (45 jours ouvrables).**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).**
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en	[10]	Inscription dans le domaine des études en Bâtiment et Travaux Publics (BTP), audits	Copie du RCCM ou des Statuts avec inscription du domaine.

BON A LANCER

relation avec le domaine des prestations		dans les bâtiments sur le RCCM ou les Statuts **10 points ; sinon 00 point**	
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)	[25]	Avoir réalisé cinq (05) missions de toute nature (travaux, fournitures, services ou prestations intellectuelles) dans le domaine de l'électricité générale. **05 points par mission plafonnés à 25 points** **NB** : Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, le nombre d'expériences générales sera pris en compte sur la base des expériences professionnelles du personnel d'encadrement constitué des Chefs de mission	➢ **Pour les anciens cabinets :** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des contrats ou bons de commandes correspondants en copies simples (pages de garde et de signature) ➢ **Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :** Copies légalisées des attestations de travail et/ou de bonne fin d'exécution ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats de travail ou de prestations (copies simples) du personnel d'encadrement. Pour ce critère, le personnel d'encadrement doit produire solidairement, les preuves de cinq (05) missions réalisées au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)	[50]	Avoir réalisé au moins deux (02) missions portant sur les études ou audits ou expertises ou diagnostics électriques ou énergétiques en Bâtiment en Moyenne Tension (MT ou HTA) ou Basse Tension (BT) dont au moins une (01) en étude complète (audit ou étude avec élaboration de cahier des charges suivie d'évaluation financière de référence) **25 points par missions similaires plafonnés à 50 points** **NB** : Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, le nombre de missions spécifiques sera pris en compte sur la base des expériences professionnelles du personnel d'encadrement constitué des Chefs de mission.	➢ **Pour les anciens cabinets :** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des contrats ou bons de commandes correspondants en copies simples (pages de garde et de signature) ➢ **Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :** Copies légalisées des attestations de travail et/ou de bonne fin d'exécution ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats de travail ou de prestations (copies simples) du personnel d'encadrement. Pour ce critère, le personnel d'encadrement doit produire solidairement, les preuves de deux (02) missions portant sur les études ou audits ou expertises ou diagnostics électriques ou énergétiques en Bâtiment en Moyenne Tension (MT ou HTA) ou Basse Tension (BT) dont au moins une (01) en étude complète (audit ou étude avec élaboration de cahier des charges suivie d'évaluation financière de référence), réalisées au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019).
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	- Note de présentation du cabinet: 2,5 points; si non 00 point - Organigramme de structure: 2,5 points; si non 00 point.	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	➢ La liste exhaustive du personnel : **1 point ;** ➢ Justification de la qualification du personnel (copies simples des diplômes) : suivant les détails ci-après : - deux (02) chefs de mission de niveau BAC+4/5 en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou génie électrique ou systèmes énergétiques : **03 points à raison de 1,5 point par chef de mission** ; - quatre (04) Techniciens Supérieurs de niveau BAC+2/3 au moins en électricité ou électrotechnique ou génie électrique : **04 points à raison de 1 point par Technicien Supérieur;** - quatre (04) Techniciens Industriels ayant au moins le DTI (Diplôme de Technicien Industriel) en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou un BAC série F3 : **02 points à raison de 0,5 point par Technicien Industriel.**	Liste du personnel et copie simple des diplômes. Tout personnel proposé sans copie de son diplôme ne sera pas pris en compte.
TOTAL	[100]		

BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est de 65 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétaire de la PRMP, Email : spprmp.contrelec23@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de CONTRELEC- lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimè sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP8300, 4ème étage du bâtiment, bureau 410, de 8h 00 mn à 12h30 et de 14h 00mn à 17h 30mn (heure locale : GMT + 1) et sur le portail web des marchés publics au Bénin (SIGMAP).

    Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 04/07/2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis à lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimè sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP8300, 4ème étage du bâtiment, bureau 410. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste avec accusé de réception. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

    Ce retrait est matérialisé par une fiche1 de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après: Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de CONTRELEC- lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimè sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP8300, 4ème étage du bâtiment, bureau 410, au plus tard le 19/07/2024 à 10 heures 00 minute ((heure locale : GMT + 1)). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

    Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de conférence de CONTRELEC- lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimè sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP8300, 2ème étage du bâtiment, bureau 201, le 19/07/2024 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT + 1).

    Seules les manifestations d'intérêt des candidats inscrits auprès du Secrétariat Permanent de la PRMP, par l'un des moyens cités ci-dessus, seront ouvertes.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

    Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

    Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

    La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

    En l'absence de suite favorable de son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de trois (03) jours mentionnés ci-dessus, pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

    NB : Au retrait du dossier de présélection, tout candidat doit fournir un numéro de téléphone et une adresse électronique fonctionnels ainsi que le numéro IFU de la structure.

Cotonou, le 03/06/2024.

La Personne Responsable des Marchés Publics,

La PRMP

Adolphe V. AGOSSOU

BON A LANCER !

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj